

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2015

**Présents :** Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Sylvette PAULIN, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Christian DEMESMAY, Danielle FARCY, Marie-Anne LONGY, Fabienne BAUDRAS

**Absente excusée :** Martine VERMOT-DESROCHES

Le dernier compte rendu du conseil est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Marie Anne LONGY.

**1/ BULLETIN MUNICIPAL :** tous les articles ont été reçus. Monsieur HUMBERT, imprimerie IPO, étant finalement encore en activité, la commune fera appel à lui.

**2/ LA POSTE :** le maire rappelle que suite au dernier conseil municipal, il a fait un courrier pour souligner l'aberration de la fermeture du samedi. Lit la réponse du Directeur qui n'est pas explicite. Il se propose de refaire un courrier. Le conseil émet un avis favorable et insiste sur le maintien de l'ouverture le samedi.

**3/ CHATEAU BRUNET :** le maire informe les membres du conseil municipal que la nouvelle estimation de ce bâtiment par les Domaines est de 405 000 €. Dans ces conditions, il espère que la vente pourra se faire rapidement.

**4/ SICTOM :** 366 € c'est le montant demandé par le SICTOM pour ramasser les bacs de la commune en septembre. Devant ce coût important, le conseil municipal se

pose la question du maintien et du ramassage des poubelles sur la commune. De même, que doit-on faire lors de l'utilisation des salles des fêtes ? Ajouter un tarif spécial ? Une proposition sera faite lors du prochain conseil municipal.

**5/ CIMETIERE** : la commission s'est réunie et les choses avancent : en ce qui concerne le colombarium, on est en attente de devis ; pour ce qui est des caveaux d'urnes, les emplacements ont été désignés et deux caveaux sont déjà en place.

**6/ ESCALIERS EXTERIEURS** : Hubert Bacot prend la parole pour annoncer que le projet a été déposé à la Fondation du Patrimoine et que la convention est signée. Il convient désormais de lancer les souscriptions. Une réunion publique devrait avoir lieu prochainement afin de mobiliser les entreprises, les artisans et les particuliers qui peuvent bénéficier de déductions fiscales tangibles. Le coût des escaliers + le muret est estimé à 105 000 €.

**7/ MAT POUR LES ANTENNES RELAIS** : une entreprise propose de construire un nouveau mât pour y transférer les antennes relais avec, soit une compensation financière annuelle de 9 000 €, soit l'achat de l'emprise pour 48 000 €. L'ensemble des conseillers souhaitant plus d'informations, monsieur le maire prendra RDV avec cette entreprise.

**8/ CCAS** : Christine Mauffrey prend la parole pour annoncer le goûter de Noël qui se tiendra à la salle des fêtes de la commune le 12 décembre prochain. 35 enfants sont concernés sur les 5 communes qui fréquentent l'épicerie sociale. Des dons ont été effectués : jouets neufs ou d'occasion, mais chacun aura le sien.

Elle en profite pour remercier tous les membres du CCAS pour leur travail. Monsieur le maire se joint à elle pour saluer le dévouement dont font preuve tous les bénévoles.

**9/ AFFOUAGES** : Laurent Rouiller prend la parole pour donner les résultats d'une vente de bois aux adjudications du 3 décembre dernier à Courlaoux. Il s'agit de chênes pour un montant global de 16 513.20 € TTC.

Il ajoute que la distribution des affouages aura lieu le 18 décembre prochain de 16 h à 18 h 30, en mairie, en présence de la perceptrice. 145 lots ont été réservés.

**10/ TARIFS ET REDEVANCES 2016** : le conseil municipal fixe à l'unanimité les redevances, taxes ou participations ci-après :

- eau : 1.10 €/m<sup>3</sup>
- assainissement : 1.40 €/m<sup>3</sup> soit un coût global toutes taxes comprises de 2.95 €/m<sup>3</sup>
- participation de raccordement à l'égout : 625 €
- taxe de raccordement au réseau d'eau : 825 €
- concession trentenaire colombarium : 410 €
- concession trentenaire cimetière (2m<sup>2</sup>) : 460 €
- location rétroprojecteur salle mairie : 30 € + chèque de caution de 500 €

**RECONDUIT** les tarifs ci-après :

- tarifs de base de l'abonnement au service de l'eau :

- Ø 15 : 17.00 €
- Ø 20 : 25.50 €
- Ø 30 : 32.00 €
- Ø 40 : 50.00 €
- Ø 50 & 60 : 100.00 €
- Ø 65 : 150.00 €

- redevances de chauffage :

- forfaits à 92.90 €, 42.00 €, 59.70 €, 77.70 €
- forfait par radiateur 19.90 €

- loyers des garages communaux : 30 €

Les tarifs relatifs à la salle pluriculturelle restent identiques tout comme ceux de la salle des fêtes de la mairie.

**11/ SUBVENTIONS 2016** : eu égard aux observations de certains conseillers lors du vote des subventions 2015, il est proposé de créer, pour ceux que cela intéresse, un groupe de travail, pour étudier les demandes et les comptes des associations. Elles seront donc votées en début d'année 2016.

**12/ ELECTIONS REGIONALES** : le tableau des permanences pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections régionales est établi.

**13/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PURDEY BIDAS** : il est renouvelé à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, dans les mêmes conditions.

**14/ LOYER LOGEMENT COMMUNAL** : le maire rappelle qu'Annie et Daniel Fiévet ont demandé à déménager dans l'appartement communal anciennement occupé par Ginette Rathelot. Ajoute qu'il a fallu faire des travaux importants mais que les futurs locataires ont également investi. Demande au conseil municipal de réfléchir sur le montant du loyer de cet appartement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 350 €. Ajoute

qu'eu égard aux travaux effectués par les futurs locataires,  
le loyer ne sera payable qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

QUESTIONS DIVERSES : aucune.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de  
Fraisans, pour être affiché le 14 décembre 2015 à la porte  
de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56  
de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, C. GIROD

Maire de Fraisans

